



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2022, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 10-5569-8  | <b>Numéro de la version :</b>         | 16.01      |
| <b>Date de parution :</b>   | 2022/09/30 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2022/06/27 |

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

Trousses d'épissure en résine multimoule 85-16, 85-18 et 85-20 Scotchcast(MC) 3M(MC) (Scotchcast(MC) 2104)

#### Numéros d'identification de produit

78-8018-9988-7      78-8141-5826-3      78-8141-5831-3      80-6100-6944-7      80-6112-1842-3  
80-6116-0879-7      80-6116-0880-5

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

#### Utilisations recommandées

Électrique, D'épissure électrique, isolation

### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada  
**Division:** Division des marchés des produits électriques  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Courriel :**

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1-800-364-3577; Téléphone d'urgence de transport(CANUTEC):(613) 996-6666

**Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une fiches de données de sécurité (FDS) ou une fiche d'information article pour chacun des composants est incluse. Veuillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les références des FDS des composants de ce produit sont:**

25-0742-4, 25-1043-6

Transporter conformément aux règlements applicables.

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES

DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

**Groupe de document :** 25-1043-6  
**Date de parution :** 2025/02/05  
**Numéro de la version :** 5.03  
**Remplace la version datée de :** 2022/06/26

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

### SECTION 1 : Identification

#### 1.1 Identifiant du produit

RÉSINE POUR ISOLATION ÉLECTRIQUE SCOTCHCAST(MC) 2104 3M(MC), PARTIE B

#### Numéros d'identification de produit

LH-A100-0575-2      LH-A100-0575-3      LH-A100-0575-4      LH-A100-0575-5      LH-A100-0575-6  
LH-A100-1638-6      80-6116-1276-5

#### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

##### Utilisation prévue

Électrique

##### Utilisation spécifique

Partie B de deux résine électrique partie

##### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

#### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada  
**Division:** Division des marchés des produits électriques  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Site Web :** www.3M.ca

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

### SECTION 2 : identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 1.

#### 2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Danger

**Symboles :**

Corrosion |

**Pictogrammes****Mentions de danger**

Provoque des lésions oculaires graves.

**Mises en garde****Prévention :**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Réponse:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

**2.3. Autres risques**

Aucun connu.

**SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients**

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient   | Numéro CAS | % par poids                  | Nom Commun  |
|--|------------|------------------------------|---|
| ETHER GLYCERIQUE DU POLY(OXYPROPYLENE)   | 25791-96-2 | 45 - 70                      | $\alpha, \alpha', \alpha''$ -Propane-1,2,3-triyltris\{\omega-hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)]\} |
| N,N-DI(2-HYDROXYPROPYL)ANILINE   | 3077-13-2  | 10 - 30 Secret Fabrication * | 1,1'-Phényliminodipropan-2-ol   |
| Dialkylates Ramifiés En C11-C14, Riches En C13 D'Acide Benzenedicarboxylique-1,2 | 68515-47-9 | 10 - 30                      | Phtalates de dialkyles ramifiés en C11-14, riches en C13  |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)  | 25265-71-8 | 5 - 10                       | Oxydipropanol   |

\*La concentration réelle de cet ingrédient a été retenue comme un secret commercial.

**SECTION 4 : Premiers soins****4.1. Description des premiers soins****Inhalation :**

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Contact avec la peau :**

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives).

**4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial**

Ne s'applique pas.

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction appropriés**

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

**5.2. Agents extincteurs inappropriés**

Aucun déterminé

**5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucun dans ce produit.

**Les sous-produits nocifs de décomposition**

**Substance**

Aldéhydes

Monoxyde de carbone

Bioxyde de carbone

oxydes d'azote

**Condition**

Durant la combustion

Durant la combustion

Durant la combustion

Durant la combustion

**5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers**

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

## 6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

# SECTION 7 : Manipulation et entreposage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter le rejet dans l'environnement.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas d'exigences particulières de conservation

# SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition en milieu de travail

Aucune limite d'exposition professionnelle pour les composants énumérés à la section 3 de cette FSSS.

## 8.2. Contrôles d'exposition

### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

### 8.2.2. Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Écran facial plein

Lunettes de protection ouvertes.

#### Protection de la peau/des mains

Pas de gants de protection chimique sont requises.

#### Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur

les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |   |
|---|---|
| État physique                             | Liquide                                   |
| couleur                                   | Ambre pâle                                |
| Odeur                                     | Légère Glycol                             |
| Valeur de seuil d'odeur                   | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| pH  | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Point de fusion/Point de congélation      | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Point d'ébullition                        | >= 110 °C                                 |
| Point d'éclair :                          | >= 110 °C [Méthode de test: Coupe fermée] |
| Vitesse d'évaporation :                   | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Inflammabilité                            | Ne s'applique pas                         |
| Limites d'explosivité (LIE)               | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Limites d'explosivité (LSI)               | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Densité de vapeur relative                | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Densité                                   | 1 g/ml                                    |
| Densité relative                          | 1 [Ref Std: Eau=1]                        |
| Hydrosolubilité                           | Légère (< 10 %)                           |
| Solubilité (non-eau)                      | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau    | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Température d'inflammation spontanée      | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Température de décomposition              | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Viscosité Cinématique                     | 600 mm <sup>2</sup> /sec                  |
| Composés Organiques Volatils              | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Pourcentage de matières volatiles         | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Taille moyenne de particules              | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Masse volumique                           | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Masse moléculaire                         | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Point de ramollissement                   | <i>Pas de données disponibles</i>         |

|                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| Caractéristiques des particules | <i>Ne s'applique pas</i> |
|---------------------------------|--------------------------|

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce matériau est considéré comme non-réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4 Condition à éviter**

Aucun connu.

**10.5 matériaux incompatibles**

Aucun connu.

Pas de données disponibles

**10.6 Produits de décomposition dangereux****Substance****Condition**

Aucun connu.

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

**SECTION 11 : Renseignements toxicologiques**

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Signes et symptômes d'exposition**

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

**Inhalation :**

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

**Contact avec la peau :**

Le contact du produit avec la peau pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

**En cas de contact avec les yeux :**

Corrosion (brûlures oculaires) : les signes et les symptômes sont notamment un embrouillement de la cornée, des brûlures chimiques, de graves douleurs, une dilacération, des ulcérations, une réduction significative ou une perte totale de la vue.

**Ingestion :**

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigue**

| Nom                                    | Voie      | Espèces | Valeur  |
|--|-----------|---------|---|
| Produit général                        | Dermale   |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Produit général                        | Ingestion |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| ETHER GLYCERIQUE DU POLY(OXYPROPYLENE) | Dermale   | Rat     | LD50 > 2 000 mg/kg                                  |



**RÉSINE POUR ISOLATION ÉLECTRIQUE SCOTCHCAST(MC) 2104 3M(MC), PARTIE B**

|  |   |       |                    |
|--|---|-------|--------------------|
| ETHER GLYCERIQUE DU POLY(OXYPROPYLENE) | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat   | LC50 > 50 mg/l     |
| ETHER GLYCERIQUE DU POLY(OXYPROPYLENE) | Ingestion                                     | Rat   | LD50 4 600 mg/kg   |
| N,N-DI(2-HYDROXYPROPYL)ANILINE         | Dermale                                       | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| N,N-DI(2-HYDROXYPROPYL)ANILINE         | Ingestion                                     | Rat   | LD50 3 800 mg/kg   |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)      | Dermale                                       | Lapin | LD50 > 5 010 mg/kg |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)      | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat   | LC50 > 2,34 mg/l   |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)      | Ingestion                                     | Rat   | LD50 > 5 010 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom                                    | Espèces                | Valeur                          |
|--|------------------------|---------------------------------|
| ETHER GLYCERIQUE DU POLY(OXYPROPYLENE) | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| N,N-DI(2-HYDROXYPROPYL)ANILINE         | Jugement professionnel | Irritation minimale.            |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)      | Lapin                  | Aucune irritation significative |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom                                    | Espèces                | Valeur                          |
|--|------------------------|---------------------------------|
| ETHER GLYCERIQUE DU POLY(OXYPROPYLENE) | Lapin                  | irritant légère                 |
| N,N-DI(2-HYDROXYPROPYL)ANILINE         | Jugement professionnel | Corrosif                        |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL)      | Lapin                  | Aucune irritation significative |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom                               | Espèces       | Valeur        |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL) | Cochon d'Inde | Non classifié |

**Sensibilisation respiratoire**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagenicité des cellules germinales**

| Nom                               | Voie     | Valeur             |
|-----------------------------------|----------|--------------------|
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL) | In Vitro | N'est pas mutagène |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL) | In vivo  | N'est pas mutagène |

**Cancérogénicité :**

| Nom                               | Voie      | Espèces                   | Valeur          |
|-----------------------------------|-----------|---------------------------|-----------------|
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL) | Ingestion | Multiple espèces animales | Non-cancérogène |

**Effets toxiques sur la reproduction****Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| Nom                               | Voie      | Valeur                              | Espèces | Résultat de l'essai     | Durée d'exposition    |
|-----------------------------------|-----------|-------------------------------------|---------|-------------------------|-----------------------|
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL) | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat     | Niveau sans effet nocif | pendant l'organogènes |

|  |  |  |  |                          |   |
|--|--|--|--|--------------------------|---|
|  |  |  |  | observé 5 000 mg/kg/jour | e |
|--|--|--|--|--------------------------|---|

**Organe(s) cible(s)**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom                               | Voie      | Organe(s) cible(s)  | Valeur  | Espèces | Résultat de l'essai                             | Durée d'exposition |
|-----------------------------------|-----------|---|---|---------|---|--------------------|
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL) | Ingestion | système respiratoire  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 470 mg/kg/day   | 105 semaines       |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL) | Ingestion | cœur   Système endocrinien   foie   | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 3 040 mg/kg/day | 105 semaines       |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL) | Ingestion | rénale et / ou de la vessie   | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 115 mg/kg/day   | 105 semaines       |
| DIPROPYLENEGLYCOL (OXYDIPROPANOL) | Ingestion | la peau   tube digestif   des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux   système vasculaire   système immunitaire   Système nerveux   système vasculaire | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 3 040 mg/kg/day | 105 semaines       |

**Risque d'aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

**SECTION 12 : Renseignements écologiques**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes d'élimination**

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Éliminer le matériau complètement durci ou polymérisé dans une usine de traitement des déchets industriels. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer le produit non-durci dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Si aucune autre option d'élimination n'est offerte, placer le produit complètement durci ou polymérisé dans un site d'enfouissement conçu pour les déchets industriels. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

**SECTION 14 : Renseignements sur le transport**

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

**SECTION 15 : Renseignements réglementaires****15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Statut des inventaires**

Contactez 3M pour plus de renseignements. Les composés de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

**SECTION 16 : Autres renseignements****Classement des risques par la NFPA**

**Santé:** 3 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité:** 0 **Risques particuliers:** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

**Classement des risques par le HMIS**

**Santé:** 3 **Inflammabilité:** 1 **Dangers physiques:** 0 **Protection personnelle:** X - See PPE section.

Les cotes d'évaluation des risques établies par le Hazardous Material Identification System (HMIS® IV) sont destinées à informer les employés sur les dangers chimiques en milieu de travail. Ces cotes d'évaluation se fondent sur les propriétés inhérentes du matériau dans des conditions d'utilisation normales prévisibles et leur utilisation n'est pas destinée aux cas d'urgence. Les cotes d'évaluation du HMIS® IV doivent être utilisées dans le cadre d'une mise en œuvre complète d'un programme HMIS® IV. HMIS® est une marque déposée de l'American Coatings Association (ACA).

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 25-1043-6  | <b>Numéro de la version :</b>         | 5.03       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2025/02/05 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2022/06/26 |

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

**Groupe de document :** 25-0742-4  
**Date de parution :** 2025/02/05  
**Numéro de la version :** 7.00  
**Remplace la version datée de :** 2022/06/26

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

### SECTION 1 : Identification

#### 1.1 Identifiant du produit

RÉSINE POUR ISOLATION ÉLECTRIQUE SCOTCHCAST(MC) 2104 3M(MC), PARTIE A

#### Numéros d'identification de produit

LH-A100-0574-7      LH-A100-0574-8      LH-A100-0574-9      LH-A100-0575-0      LH-A100-0575-1  
LH-A100-1638-5      80-6116-1275-7

#### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

##### Utilisation prévue

Électrique

##### Utilisation spécifique

Partie A pour résine électrique à deux composants

##### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

#### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada  
**Division:** Division des marchés des produits électriques  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Site Web :** www.3M.ca

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical: 1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

### SECTION 2 : identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :

Corrosion/Irritation cutanée : Catégorie 2.

Sensibilisant respiratoire : Catégorie 1.

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1A

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3.  
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1.

## 2.2. Éléments d'étiquette

### Terme d'avertissement

Danger

### Symboles :

Point d'exclamation | Risque pour la santé |

### Pictogrammes



### Mentions de danger

Provoque une irritation oculaire grave. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut causer une irritation respiratoire.

Une exposition prolongée ou répétée cause des dommages aux organes : système respiratoire |

### Mises en garde

#### Prévention :

Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Porter des gants et un dispositif de protection pour les yeux et le visage. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### Réponse:

EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de problèmes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau.

#### Entreposage :

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef.

#### Élimination :

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

## 2.3. Autres risques

Aucun connu.

19% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient   | Numéro CAS | % par poids                  | Nom Commun  |
|--|------------|------------------------------|---|
| Dialkylates Ramifiés En C11-C14, Riches En C13 D'Acide Benzenedicarboxylique-1,2                             | 68515-47-9 | 15 - 40                      | Phtalates de dialkyles ramifiés en C11-14, riches en C13  |
| Diisocyanate de polyméthylène polyphénylène polymérisé avec le polybutadiène terminé par le groupe hydroxyle | 68442-03-5 | 10 - 30                      | Pas de données disponibles                                |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE   | 101-68-8   | 10 - 30 Secret Fabrication * | Benzène, 1,1-méthylène bis [4-isocyanato-                 |
| ISOCYANATE DE POLYPHENYLPOLYMETHYLENE (PAPI)   | 9016-87-9  | 10 - 30 Secret Fabrication * | Ester polyméthylène polyphénylique de l'acide isocyanique |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE   | 26447-40-5 | 5 - 10 Secret Fabrication *  | 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène                      |
| C.I.SOLVENT YELLOW 3 (C.I.11160)   | 97-56-3    | < 0.1                        | 4-o-Tolylazo-o-toluidine                                  |

\*La concentration réelle de cet ingrédient a été retenue comme un secret commercial.

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

#### Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si cela est possible et continuer de rincer l'oeil. Consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Réaction respiratoire allergique (difficulté à respirer, respiration sifflante, toux et oppression thoracique). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons) Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

### 4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

**5.2. Agents extincteurs inappropriés**

Aucun déterminé

**5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucun dans ce produit.

**Les sous-produits nocifs de décomposition****Substance**

Isocyanates  
 Monoxyde de carbone  
 Bioxyde de carbone  
 Cyanure d'hydrogène  
 oxydes d'azote

**Condition**

Durant la combustion  
 Durant la combustion  
 Durant la combustion  
 Durant la combustion  
 Durant la combustion

**5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers**

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**6.2. Précautions pour l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Confiner le déversement. Verser une solution isocyanate décontaminante (90 % d'eau, 8 % d'ammoniac concentré et de 2 % de détergent) sur le déversement et laisser agir pendant 10 minutes ou verser de l'eau sur le déversement et laisser agir pendant plus de 30 minutes. Couvrir avec un matériau absorbant. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Ne pas sceller le récipient pendant 48 heures pour éviter que la pression ne s'accumule. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

**SECTION 7 : Manipulation et entreposage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas utiliser dans des espaces clos ni là où il y a très peu ou aucun mouvement de l'air. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé pour prévenir la contamination du contenu avec l'eau ou l'air. Si l'on soupçonne une contamination, ne pas refermer le contenant. Stocker à l'écart des amines.

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient                           | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|--------------------------------------|------------|--------|----------------|-------------------------|
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE | 101-68-8   | ACGIH  | MPT:0.005 ppm  |                         |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

### 8.2. Contrôles d'exposition

#### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

#### 8.2.2. équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

Lunettes de protection ouvertes.

##### Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Néoprene

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc Naturel

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est



recommandé: Tablier - Néoprène  
 Tablier en Nitrile  
 Tablier - polymère stratifié

**Protection respiratoire :**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules  
 Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

**SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|  |   |
|--|---|
| <b>État physique</b>                             | Liquide   |
| <b>Aspect physique spécifique:</b>               | Résine  |
| <b>couleur</b>                                   | Vert foncé                                      |
| <b>Odeur</b>                                     | Modérée Isocyanate                              |
| <b>Valeur de seuil d'odeur</b>                   | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>pH</b>  | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>Point de fusion/Point de congélation</b>      | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>Point d'ébullition</b>                        | >= 110 °C                                       |
| <b>Point d'éclair :</b>                          | 110 °C [ <i>Méthode de test: Coupe fermée</i> ] |
| <b>Vitesse d'évaporation :</b>                   | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>Inflammabilité</b>                            | Ne s'applique pas                               |
| <b>Limites d'explosivité (LIE)</b>               | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>Limites d'explosivité (LSI)</b>               | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>pression de vapeur</b>                        | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>Densité de vapeur relative</b>                | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>Densité</b>                                   | 1,04 g/ml                                       |
| <b>Densité relative</b>                          | 1,04 [ <i>Ref.Std:Eau=1</i> ]                   |
| <b>Hydrosolubilité</b>                           | Légère (< 10 %)                                 |
| <b>Solubilité (non-eau)</b>                      | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>    | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>Température d'inflammation spontanée</b>      | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>Température de décomposition</b>              | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>Viscosité Cinématique</b>                     | 1 635 mm <sup>2</sup> /sec                      |
| <b>Composés Organiques Volatils</b>              | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>pourcentages volatil comme texte</b>          | Négligeable                                     |
| <b>COV (moins l'eau et les solvants exempts)</b> | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>Taille moyenne de particules</b>              | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>Masse volumique</b>                           | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>Masse moléculaire</b>                         | <i>Pas de données disponibles</i>               |
| <b>Point de ramollissement</b>                   | <i>Pas de données disponibles</i>               |

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>Caractéristiques des particules</b> | <i>Ne s'applique pas</i> |
|--|--------------------------|

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Condition à éviter

Non déterminé

### 10.5 matériaux incompatibles

Amines  
Alcools  
Eau

Ne s'applique pas

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
|------------------|------------------|

Aucun connu.

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

#### Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Réaction respiratoire allergique : les signes et les symptômes sont notamment des difficultés respiratoires, une respiration sifflante, la toux et des serremments thoraciques. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

#### Contact avec la peau :

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursoufflures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

**En cas de contact avec les yeux :**

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

**Ingestion :**

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

**Autres effets de santé:**

**Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**

Effets respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, l'essoufflement, l'oppression thoracique, la respiration sifflante, l'augmentation du rythme cardiaque, la cyanose (bleuissement de la peau), des expectorations, des changements au niveau

**Cancérogénicité:**

| Ingrédient            | N° CAS  | Description de la classe               | Réglementation   |
|-----------------------|---------|--|--|
| o-aminoazotoluène     | 97-56-3 | Probablement cancérogène pour l'homme. | Agents carcinogènes selon le National Toxicology Program |
| ortho-Aminoazotoluène | 97-56-3 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes  | Centre International de Recherche sur le Cancer          |

**Information complémentaire:**

Les personnes déjà sensibles aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée aux autres isocyanates.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aiguë**

| Nom  | Voie  | Espèces | Valeur  |
|--|---|---------|---|
| Produit général                              | Inhalation - Vapeur(4 h)                      |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA>50 mg/l     |
| Produit général                              | Ingestion                                     |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| ISOCYANATE DE POLYPHENYLPOLYMETHYLENE (PAPI) | Dermale                                       | Lapin   | LD50 > 5 000 mg/kg                                  |
| ISOCYANATE DE POLYPHENYLPOLYMETHYLENE (PAPI) | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat     | LC50 0,368 mg/l                                     |
| ISOCYANATE DE POLYPHENYLPOLYMETHYLENE (PAPI) | Ingestion                                     | Rat     | LD50 31 600 mg/kg                                   |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE         | Dermale                                       | Lapin   | LD50 > 5 000 mg/kg                                  |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE         | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat     | LC50 0,368 mg/l                                     |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE         | Ingestion                                     | Rat     | LD50 31 600 mg/kg                                   |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE           | Dermale                                       | Lapin   | LD50 > 5 000 mg/kg                                  |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE           | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat     | LC50 0,368 mg/l                                     |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE           | Ingestion                                     | Rat     | LD50 31 600 mg/kg                                   |
| C.I.SOLVENT YELLOW 3 (C.I.11160)             | Ingestion                                     | Rat     | LD50 1 500 mg/kg                                    |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom  | Espèces                   | Valeur   |
|--|---------------------------|----------|
| ISOCYANATE DE POLYPHENYLPOLYMETHYLENE (PAPI) | classification officielle | Irritant |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE         | classification officielle | Irritant |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE           | classification officielle | Irritant |

#### Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom  | Espèces                   | Valeur         |
|--|---------------------------|----------------|
| ISOCYANATE DE POLYPHENYLPOLYMETHYLENE (PAPI) | classification officielle | Irritant grave |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE         | classification officielle | Irritant grave |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE           | classification officielle | Irritant grave |

#### Sensibilisation de la peau

| Nom  | Espèces | Valeur        |
|--|---------|---------------|
| ISOCYANATE DE POLYPHENYLPOLYMETHYLENE (PAPI) | Mouris  | sensibilisant |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE         | Mouris  | sensibilisant |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE           | Mouris  | sensibilisant |
| C.I.SOLVENT YELLOW 3 (C.I.11160)             | Humain  | sensibilisant |

#### Sensibilisation respiratoire

| Nom  | Espèces | Valeur        |
|--|---------|---------------|
| ISOCYANATE DE POLYPHENYLPOLYMETHYLENE (PAPI) | Humain  | sensibilisant |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE         | Humain  | sensibilisant |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE           | Humain  | sensibilisant |

#### Mutagenicité des cellules germinales

| Nom  | Voie     | Valeur  |
|--|----------|---|
| ISOCYANATE DE POLYPHENYLPOLYMETHYLENE (PAPI) | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE         | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE           | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| C.I.SOLVENT YELLOW 3 (C.I.11160)             | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| C.I.SOLVENT YELLOW 3 (C.I.11160)             | In vivo  | Mutagénique   |

#### Cancérogénicité :

| Nom  | Voie       | Espèces | Valeur  |
|--|------------|---------|---|
| ISOCYANATE DE POLYPHENYLPOLYMETHYLENE (PAPI) | Inhalation | Rat     | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE         | Inhalation | Rat     | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une                 |

|                                    |            |                           |   |
|------------------------------------|------------|---------------------------|---|
|                                    |            |                           | classification.   |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE | Inhalation | Rat                       | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| C.I.SOLVENT YELLOW 3 (C.I.11160)   | Dermale    | Mouris                    | Cancérogène   |
| C.I.SOLVENT YELLOW 3 (C.I.11160)   | Ingestion  | Multiple espèces animales | Cancérogène   |

### Effets toxiques sur la reproduction

#### Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom  | Voie       | Valeur                              | Espèces | Résultat de l'essai                        | Durée d'exposition     |
|--|------------|-------------------------------------|---------|--|------------------------|
| ISOCYANATE DE POLYPHENYLPOLYMETHYLENE (PAPI) | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l | pendant l'organogénèse |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE         | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l | pendant l'organogénèse |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE           | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l | pendant l'organogénèse |

### Organe(s) cible(s)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom  | Voie       | Organe(s) cible(s)       | Valeur                                | Espèces                   | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition |
|--|------------|--------------------------|---------------------------------------|---------------------------|--|--------------------|
| ISOCYANATE DE POLYPHENYLPOLYMETHYLENE (PAPI) | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | classification officielle | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE         | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | classification officielle | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE           | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | classification officielle | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom  | Voie       | Organe(s) cible(s)   | Valeur  | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|--|------------|----------------------|---|---------|---------------------|--------------------|
| ISOCYANATE DE POLYPHENYLPOLYMETHYLENE (PAPI) | Inhalation | système respiratoire | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Rat     | LOAEL 0,004 mg/l    | 13 semaines        |
| DIISOCYANATE-4,4' DE DIPHÉNYLMÉTHANE         | Inhalation | système respiratoire | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Rat     | LOAEL 0,004 mg/l    | 13 semaines        |
| DIISOCYANATE DE METHYLENEDIPHENYLE           | Inhalation | système respiratoire | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Rat     | LOAEL 0,004 mg/l    | 13 semaines        |

### Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Statut des inventaires

Contactez 3M pour plus de renseignements. Les composés de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

### Classement des risques par la NFPA

**Santé:** 2 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité:** 0 **Risques particuliers:** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

### Classement des risques par le HMIS

**Santé:** \*3 **Inflammabilité:** 1 **Dangers physiques:** 0 **Protection personnelle:** X - See PPE section.

Les cotes d'évaluation des risques établies par le Hazardous Material Identification System (HMIS® IV) sont destinées à informer les employés sur les dangers chimiques en milieu de travail. Ces cotes d'évaluation se fondent sur les propriétés

inhérentes du matériau dans des conditions d'utilisation normales prévisibles et leur utilisation n'est pas destinée aux cas d'urgence. Les cotes d'évaluation du HMIS® IV doivent être utilisées dans le cadre d'une mise en œuvre complète d'un programme HMIS® IV. HMIS® est une marque déposée de l'American Coatings Association (ACA).

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 25-0742-4  | <b>Numéro de la version :</b>         | 7.00       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2025/02/05 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2022/06/26 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**